

**Compte-rendu de l'assemblée générale du 4 mai 2019 à Saint Eanne.
AG reçue par la Délégation de Saint Maixent l'Ecole.**

Sur 23 délégations que compte notre Union départementale 20 étaient représentées à notre Assemblée Générale. Les trois absentes étaient excusées. Parmi les associations amies : La Ligue de l'Enseignement, l'AMOPA (Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques qui s'implique beaucoup plus auprès des établissements du second degré), les délégations des Unions venues des départements voisins (Charente Maritime, Vienne, la Charente étant excusée en raison de leur Assemblée Générale le même jour que la nôtre) étaient représentées et nous les en remercions.

**Le Président ouvre l'Assemblée générale à 9h30.
Discours et rapport moral**

1-Accueil et ouverture de l'AG

Je déclare l'Assemblée Générale de l'Union Départementale des DDEN des Deux-Sèvres ouverte.

Hommage aux camarades disparus

Nous allons rendre hommage à nos deux camarades disparus, Gérard BOUTET et Gilbert TOUCHARD.

Merci !

Avant de donner la parole à Geneviève TEYTAUD, présidente de la délégation de St Maixent l'Ecole qui nous reçoit aujourd'hui, je souhaite les remercier pour leur investissement dans la préparation de cette journée.

(Geneviève, la parole est à toi)

Mot de bienvenue de Geneviève et présentation des films

Merci à Geneviève TEYTAUD, Bernard de LITARDIERE, sans oublier toute l'équipe éducative de cette belle école publique de Sainte Eanne pour la réalisation de cette vidéo. S'il en était encore besoin, elle montre tout le savoir-faire et l'investissement des personnels de nos établissements ruraux.

Remerciements

Un grand merci aux délégations des Unions venues des départements voisins Charente, Charente Maritime et Vienne.

Je remercie aussi de leur présence, Madame la directrice de l'Ecole de Sainte Eanne, Monsieur Patrice AUZURET Maire de Sainte Eanne et Vice-président de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, qui nous a si cordialement reçus et guidés lors de notre journée de préparation de l'Assemblée Générale, Monsieur Daniel JOLLIT Président de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre qui nous a gracieusement mis à disposition la salle pour notre Assemblée Générale ainsi que le restaurant d'entreprises, Monsieur le Conseiller Départemental, Madame la vice-présidente de la Région, Madame la députée, Monsieur le Sénateur, Madame l'inspectrice de l'Education Nationale, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

Sont excusés : sénateur et députée

2 - Rapport moral

Une année, une année déjà que je préside l'Union des DDEN des Deux- Sèvres.

C'est long et court à la fois.

Court parce que j'ai l'impression que c'était hier et que le temps nous a manqué pour quelques avancées programmées : révision de nos statuts (je vous en reparlerai après en fin du rapport moral), élection en conseil d'administration d'un troisième vice-président, mise à jour du site de notre union, révision des règles visant à définir la nature des projets d'écoles susceptibles d'être aidés financièrement par les DDEN...Une commission mise en place au dernier CA (merci à Geneviève, Jacqueline, Chantal, Jean-Marie et Jacques)

y a travaillé et c'est ainsi qu'est née « l'aventure citoyenne » : un travail de mémoire, devoir d'histoire et de construction d'un citoyen responsable. Pour ce, un partenariat s'est instauré avec le Centre Régional « Résistance & Liberté » installé à Thouars, institution labellisée par les services du Rectorat. Je vous demanderai d'en approuver la mise en place par la suite.

Long, parce ce que cela représente de nombreuses réunions, des rencontres de travail avec quantité de nouveaux interlocuteurs avec l'espoir d'une avancée dans nos préoccupations.

La première difficulté rencontrée et non des moindres fut celle de la communication et de la connaissance de l'ensemble des adhérents avec leurs activités et leurs préoccupations. Je l'ai écrit et je le redis ce matin, il est difficile de vous connaître, de nous connaître si la communication est peu ou pas existante.

Je veux vous remercier, toutes et tous, chers collègues qui consacrez beaucoup de temps au service de l'Ecole publique. Les présidents des délégations, les membres de ces délégations, plus particulièrement toutes celles et ceux qui assistent aux conseils d'école. Les membres assidus du Conseil d'Administration, et enfin les membres du bureau que je sollicite à chaque instant et qui répondent toujours présents avec sérieux et compétence. Un merci appuyé à nos deux webmasters Olivier D'Araujo et Bruno Blanchet qui ont permis une mise à jour plus rapide de notre site. Ils vont continuer à le faire vivre intensément (nous sommes preneurs d'images, vidéos, sur tout événement qui met en valeur nos écoles publiques rurales et nos activités dans chaque délégation).

Quelle est la place pour le DDEN dans les projets de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education nationale ?

Le citoyen que je suis, s'interroge sur la précipitation à faire adopter le projet de loi « *pour une école de la confiance* » voté par l'Assemblée nationale le 19 février 2019.

Le DDEN que je suis, s'interroge **sur la place et le rôle des DDEN dont il n'est point question dans le texte du projet.**

Quel avenir pour l'école ? Qui prendra les décisions ? Taille des établissements, dispositifs REP et REP +, handicap, périscolaire, rythmes... et la laïcité dont il n'est pas question.

Nous sommes plus qu'un « ami de l'Ecole » dans une relation intergénérationnelle, nous sommes et surtout, par notre indépendance, de plus en plus médiateurs, dans nos fonctions officielles inscrites dans le Code de l'Education. N'est-ce pas là un critère « **pour une école de la confiance** » ?

Nous exerçons notre mandat dans le cadre de notre fonction officielle. Notre indépendance et notre impartialité sont reconnues dans notre rôle de **coordinateurs** et, aujourd'hui plus qu'hier, dans celui de **médiateurs** entre l'Ecole, la commune, les parents d'élèves et l'administration de l'Éducation nationale. Nous représentons le regard, la présence engagée et active de la société civile dans l'École. Nous n'avons pour seul objectif que l'**intérêt des enfants** et le DDEN est un partenaire essentiel et une personne ressource de l'école.

L'école publique, un enjeu pour la mixité sociale, a un rôle prépondérant au service de l'intégration des jeunes dans la société. Institution de la République, elle contribue à l'instruction et à l'éducation de tous les jeunes. Elle constitue, plus que jamais, un investissement essentiel pour l'avenir de la Nation.

L'Égalité, la Gratuité, la Laïcité sont les fondements de l'École de la République.

Les DDEN continueront à faire preuve de vigilance, d'écoute et d'engagement pour accompagner l'école dans les défis du futur.

Dans la préface de notre « **Vade-mecum** du DDEN » le Ministre Jean- Michel Blanquer a souligné les qualités de notre fonction : « Vos visites régulières dans les écoles vous permettent d'être en prise directe avec les réalités d'une société qui change. C'est pourquoi j'attache toujours une grande attention aux sujets sur lesquels vous nous alertez (...) L'école a besoin de vous comme de toutes les bonnes volontés pour relever les défis

du siècle et demeurer un repère dans notre société ».

Alors, j'ai bon espoir de voir demain les DDEN autorisés à prendre la parole au CDEN, qu'ils soient autorisés à participer au vote.

Pour préserver et développer notre fonction de DDEN, elle doit être intégrée dans la loi, pour contrôler officiellement les établissements (sécurité des élèves, sécurité des bâtiments, la restauration scolaire, les activités périscolaires, etc.), pour développer notre mission de médiation entre tous les acteurs de la communauté éducative et surtout **pour garantir l'intérêt des enfants**.

Pour conclure ce rapport moral, je réaffirme ce que j'ai déjà fait savoir en CA. Vous pouvez me prévenir des manifestations importantes dans vos délégations, si vous avez des préoccupations, je m'engage à toujours vous répondre et à faire mon possible pour vous rencontrer.

Merci à tous de votre attention.

3 - Statuts les changements importants.

Il n'y avait pas adéquation entre nos statuts (qui n'étaient pas déposés) et notre façon de fonctionner. Les membres du Conseil d'Administration étaient les présidents des différentes délégations, qui eux, étaient le plus souvent élus pour quatre ans, l'année du renouvellement quadriennal des DDEN. Nous l'avons officialisé en déclarant nos nouveaux statuts en préfecture. Ils ont été rédigés en accord avec ceux de la Fédération Nationale des DDEN. Ils sont consultables sur le site de l'Union des DDEN 79 <http://dden79.ac-poitiers.fr/>

4 - Les motions

Trois motions ont été présentées et discutées en CA. Elles sont aujourd'hui soumises au vote de l'Assemblée générale afin d'être présentées avec votre accord au congrès de Rennes, les 14, 15 et 16 juin.

Le CA a validé les candidatures de Geneviève Teytaud et moi-même pour représenter la section, les Deux-Sèvres disposant de 2 mandats. André Rongière, notre trésorier, membre du bureau à la fédération siégera à ce titre.

Motion 1 :

Nous demandons une pleine reconnaissance du DDEN en lui accordant le statut de membre à part entière du CDEN. Modification qui lui donnerait le droit de vote, la possibilité de faire une déclaration préalable et d'intervenir librement dans le débat. Siégeant au conseil d'école, nous demandons, à ce titre à devenir membres des CTSD préparant le CDEN pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires (premier et second degrés).

Motion 2 :

Défenseurs de l'École Publique, nous devons dénoncer toute réforme ou loi visant à favoriser les écoles privées confessionnelles sous contrat avec l'Etat. Au mépris de la loi de 1905 sur la laïcité, ces institutions n'ont eu de cesse d'obtenir des politiques un statut qui les place à égalité avec l'enseignement public.

Aujourd'hui, le ministre de l'Education Nationale modifie l'âge légal d'instruction. Une mesure qui va obliger les communes à financer l'accueil des tout petits dans les écoles privées. On parle de 150 millions à l'échelle du pays. Effets pervers : de l'argent qui manquera à d'autres budgets, une baisse du recrutement dans le public. Faut-il rappeler que l'on n'enseigne pas la fraternité du vivre ensemble quand l'enseignement est fondé et organisé sur un entre soi communautaire.

" La laïcité est la clé de voûte de l'édifice républicain ", plus que jamais nous devons nous garder de ceux qui prônent « un simple toilettage » qui pourrait s'avérer être un nouveau tsunami pour l'École et les associations culturelles.

Motion 3 :

Nous avons soutenu la semaine scolaire de 4 jours ½. Cette organisation est aujourd'hui remise en cause. Il nous semble important de réfléchir avec les enseignants à

l'organisation du temps scolaire. Envisager ce que pourrait être demain la journée d'école : périodes de travail, pauses, méridienne en particulier.

La préoccupation de l'optimisation du temps scolaire, parfois avec un souci économique, ne doit pas nous faire oublier que nous devons rester vigilants à ce que le souci prioritaire soit celui d'offrir une scolarisation dans les meilleures conditions d'accueil et d'encadrement.

Le changement des statuts sont adoptés à l'unanimité.

La présentation des trois motions pour le Congrès de Rennes – motions adoptées à l'unanimité.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

En ce qui concerne le concours « L'aventure citoyenne ». Un point dans le paragraphe « condition d'éligibilité » entraîne un débat sur un point précis. « Le concours s'adresse aux élèves des écoles, publiques et sous contrat d'association avec l'Education nationale du département des Deux-Sèvres. »

Pour la commission, il semblait que pour faire approuver la diffusion de notre concours par l'Inspection Académique, ce serait plus facile. Après débat et vote (contre la formulation : 19 voix – abstention 4 voix – pour 16 voix) « et sous contrat d'association » est supprimé du dit paragraphe

Rapport des vérificateurs aux comptes : quitus donné au trésorier.

Le montant de la cotisation pour l'année 2020 est fixée à **25€**. Vote à l'unanimité.

Rapport du trésorier : voté à l'unanimité.

Rapport d'activités du secrétaire :

Le rapport vous a été remis lors de l'AG- Un seul projet d'école a été retenu « Film sur les migrations. » Après vote des membres de l'AG, un chèque de 200€ fut remis à la Présidente de la délégation de Celles sur Belle. C'était le seul projet qui correspondait aux indications fournies en début d'année.

Remises de diplômes aux DDEN :

Quatre DDEN ont reçu des diplômes des mains de notre Président :

Pour 20 ans d'activité – Jacques Dufour – délégation de Parthenay

Pour 20 ans d'activité – Christian Grellier – délégation de Thouars

Pour 20 ans d'activité – Yvon Largeaud – délégation de Thouars

Pour 30 ans d'activité – Christiane Guehl – délégation de Melle

L'assemblée générale se termine par l'intervention de Mme Crystèle Ferjou- Conseillère pédagogique, sur « L'école buissonnière ». Nos plus vifs remerciements à l'intervenante.

Les délégués se dirigent vers le restaurant où était offert, par la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre, le vin d'honneur.

Informations complémentaires sur le déroulement de l'AG :

Le maire de Ste Eanne remercie les DDEN pour leur engagement auprès des écoles et est fier de nous accueillir. Le Président de la Communauté de communes rappelle qu'ils se sont investis pour équiper les écoles de matériel informatique : ordinateurs et tablettes.

Parmi les personnalités invitées plusieurs étaient absentes, M le Conseiller départemental, Mme la Vice-présidente de la Région, Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale, M le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale. M le Sénateur et Mme la Députée étaient excusés, cette dernière était représentée par M Jean Luc Drapeau.

Plusieurs délégués étaient aussi excusés.

Le représentant de la Ligue de l'Enseignement a rappelé le travail effectué auprès des écoles avec pour exemple la mise en place du projet « Découvrir les Deux-Sèvres ».et regrette fermement la diminution des subventions de l'Etat.

Compte-rendu adopté à l'unanimité des présents au CA du samedi 14 septembre 2019

Le Président : Michel BENOIST

